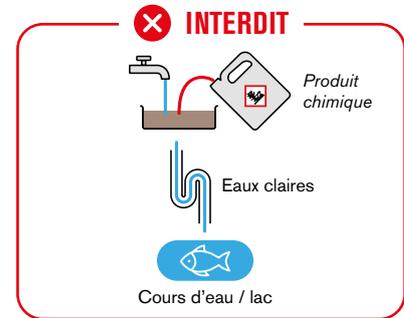
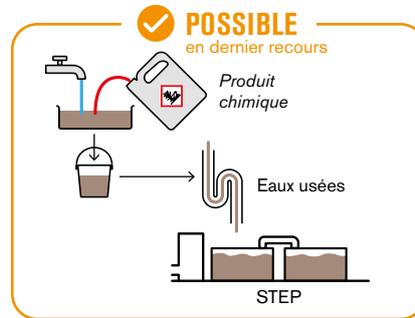


NETTOYER LES FONTAINES SANS POLLUER LES EAUX



INTERDIT

Le déversement de substances chimiques dans les eaux claires est interdit par la loi fédérale sur la protection des eaux (art. 6, LEaux). Il peut entraîner des conséquences pénales pour le responsable de la pollution (art. 70 et 71 LEaux).

L'exutoire des fontaines est en principe raccordé au réseau d'évacuation des eaux claires et l'eau rejetée aboutit directement dans un cours d'eau ou un lac. **L'usage de produits chimiques doit donc être évité.**

Deux instruments simples et efficaces permettent de s'en passer : la brosse à récurer et le nettoyeur à haute pression. Si des produits chimiques doivent toutefois être utilisés de manière exceptionnelle, il est impératif de récupérer les eaux de nettoyage et de les évacuer vers une canalisation d'eaux usées.

Afin d'éviter toute atteinte au milieu naturel, les agents d'entretien doivent respecter les recommandations suivantes en ce qui concerne les modes d'élimination des eaux de nettoyage :

RECOMMANDÉ	POSSIBLE en dernier recours
Brosse ou nettoyeur à haute pression sans produit de nettoyage	Nettoyage avec produits chimiques
<ul style="list-style-type: none"> – Séparer les matières solides de l'eau de nettoyage ; – Évacuer l'eau de nettoyage selon une de ces options : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infiltration diffuse dans le sol ; ▪ Évacuation vers la canalisation d'eaux claires ; ▪ Déversement direct dans un cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> – Boucher l'exutoire du bassin, récupérer l'eau de nettoyage par pompage et l'évacuer vers une canalisation d'eaux usées ; – Respecter les instructions d'emploi du produit chimique, en particulier en ce qui concerne le dosage.

Le chlore, un puissant toxique pour la faune aquatique

Les produits de nettoyage les plus fréquemment utilisés sont l'eau de Javel (hypochlorite de sodium), l'hypochlorite de calcium ou certains produits à base de ces composés. Ils sont tous extrêmement toxiques pour la faune aquatique (poissons, macro-invertébrés, etc.) : même en quantité infime, ils peuvent provoquer leur mort. **La loi proscrit le déversement direct de produits de nettoyage dans les eaux claires et les eaux de surface.** Il convient de faire preuve d'une grande prudence lorsque des quantités importantes de produits chlorés doivent être évacuées dans une canalisation d'eaux usées. En effet, ces produits peuvent parvenir directement dans un cours d'eau, via un déversoir d'orage, ou mettre en danger le traitement biologique de la station d'épuration.